



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs  
les professeurs d'arts plastiques  
S/C Mesdames et Messieurs  
les chefs d'établissement

Besançon, le 1<sup>er</sup> septembre 2017

### Objet : Rentrée scolaire 2017

#### Rectorat

Les inspecteurs du second degré souhaitent à chacune et chacun une excellente rentrée. Par la présente, ils vous font part de ce qui guidera leur action.

#### Inspection du second degré

Les priorités académiques définies par Monsieur le Recteur feront l'objet d'une attention particulière de la part des corps d'inspection. Ces derniers veilleront notamment à obtenir l'engagement des personnels pour assurer à tous les usagers des établissements scolaires un cadre de vie sécurisé, agréable et propice aux apprentissages.

Dossier suivi par

La croyance en l'éducabilité de tous les élèves est un principe essentiel et indéfectible pour mener chacun vers sa réussite. Notre action commune, au sein d'une École bienveillante et exigeante, a donc l'impérieux devoir de prévenir et de bannir toute forme de discrimination, tout stéréotype. La lutte contre le décrochage scolaire, ainsi que l'attention aux plus fragiles et aux plus démunis, sont des préoccupations qui doivent être quotidiennes. C'est notamment en s'appuyant sur la transmission des valeurs de la République, qui est du ressort de chaque acteur de notre institution, que nous pourrions atteindre ces objectifs.

Nicolas MAGNIN  
IA-IPR mathématiques  
Doyen du collège des IA-IPR

Fabrice PEYROT  
IEN mathématiques –  
physique-chimie  
Doyen du collège des IEN  
ET-EG-IO

La mise en œuvre de la réforme de la scolarité obligatoire se poursuit et contribue à garantir un parcours personnalisé de réussite à tous les élèves grâce à des pratiques pédagogiques et à des modalités d'enseignement variées et adaptées. Les arrêtés du 16 juin 2017 (BOEN du 22 juin 2017) et du 10 août 2017 (JORF du 18 août 2017) offrent plus de liberté dans la mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires et de l'accompagnement personnalisé. Vous êtes encouragés à poursuivre la réflexion et le travail que vous avez engagés avec conviction, individuellement et collectivement, en conservant tout le sens et toute la pertinence des actions entreprises. Les quatre parcours éducatifs mis en place durant la scolarité d'un élève constituent des leviers à s'approprier pour soutenir les apprentissages, dans le cadre d'un travail en équipe et au service de la réussite de chacun.

Mél.  
nicolas.magnin@ac-  
besancon.fr  
fabrice.peyrot@ac-  
besancon.fr

Mél. secrétariat  
ce.ipr@ac-besancon.fr  
[ce.iien.eteg@ac-besancon.fr](mailto:ce.iien.eteg@ac-besancon.fr)

La cohérence et la continuité du parcours de l'élève passent aussi par une meilleure articulation entre l'école et le collège, entre le collège et le lycée, entre le lycée et l'enseignement supérieur ou la vie active. La mise en place du cycle 3 et la liaison Bac. professionnel – STS, au cœur de l'expérimentation menée dans la région académique, ont d'ores et déjà des effets très probants. Les liaisons collège – lycée, SEGPA – CAP et Bac. technologique – IUT, méritent également toute notre vigilance.

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

L'évaluation des élèves et l'usage du numérique dans une volonté de plus-value pédagogique seront des champs d'observation importants pour les inspecteurs. Les formations initiale et continue, l'accompagnement individuel et collectif des personnels seront des moments privilégiés pour nourrir la réflexion des différents acteurs de l'éducation et favoriseront la convergence des efforts de tous.

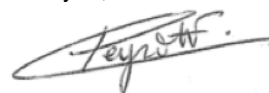
Nous vous souhaitons, à toutes et tous, une année scolaire riche en satisfactions professionnelles.

Pour le collège des IA-IPR  
Le doyen,



Nicolas MAGNIN

Pour le collège des IEN ET-EG-IO,  
Le doyen,



Fabrice PEYROT

Rectorat

Inspection pédagogique  
régionale



Dossier suivi par

2/6

Olivier DESHAYES  
IA-IPR  
arts plastiques

Mél.  
olivier.deshayes  
@ac-besancon.fr

Téléphone  
03 81 65 49 33  
Fax  
03 81 65 49 26

10, rue de la Convention  
25030 Besançon  
cedex

Cher(e)s collègues,

Le ministère de l'Éducation nationale s'est donné pour objectifs, à partir de cette nouvelle année scolaire, trois objectifs :

- Répondre le mieux possible aux besoins des élèves.
- Enrichir l'offre d'enseignement pour favoriser la réussite de chacun.
- Proposer une ouverture sur l'Europe et sur le monde ; valoriser les racines culturelles.

Il se propose également d'assouplir le cadre de la réforme du collège et d'enrichir l'offre des enseignements selon les choix de chaque établissement.

Il s'agit donc d'une nouvelle étape de la réforme qui vise à donner plus de souplesse à la communauté éducative dans la définition de son projet d'établissement et donc plus d'autonomie pour ces derniers.

Le volume horaire des enseignements obligatoires n'est toutefois pas modifié : très clairement, celui des arts plastiques reste d'une heure hebdomadaire.

En revanche, la répartition des enseignements complémentaires (AP et EPI) est fixée par le conseil d'administration de l'établissement, après avis du conseil pédagogique. Le nombre et les thématiques des EPI ne sont plus imposés. Dans tous les cas, le mode d'organisation est adopté en fonction des besoins des élèves. L'arrêté du 16 juin 2017 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège (**Journal officiel n°142 du 18 juin 2017**) précise les changements dès cette rentrée.

Ces changements d'organisation ne doivent pas occulter la mission des enseignants d'arts plastiques ; bien plus, ils la renforcent.

### **A/ L'enseignement des arts plastiques au collège (BO n°22 du 28 mai 2015)**

L'enseignement des arts plastiques est – et reste – la mission première des professeurs de la discipline. Celle-ci est totalement impliquée par ces modifications. En fait, celles-ci maintiennent les axes significatifs déjà présents dans la didactique comme dans la pratique. La **visée artistique**, servie par la **sensibilité plastique**, les **démarches de projets** adaptés au cycle dans lequel elles s'inscrivent, sont autant d'axes fondamentaux existants déjà dans les pratiques pédagogiques. Toutefois, l'expérience prouve qu'elles doivent être renforcées dans la didactique quotidienne de la classe.

Penser autrement les cours, renforcer les dimensions participatives et collaboratives des enseignements, accentuer les engagements partenariaux, faire des élèves des acteurs de leurs propres parcours scolaires, renforcer l'ambition d'une école inclusive et non discriminatoire, sont quelques-uns des enjeux qui doivent être poursuivis. Nul doute que cette approche aura des répercussions sur la manière de concevoir les séances, les séquences, leur organisation dans l'espace et le temps, leur progression, mais aussi sur les différentes formes d'évaluations à imaginer et à mettre en place durant l'année. Elle aura également des prolongements au lycée en termes d'autonomie, de responsabilisation et de méthode de travail des élèves.

Autant de **compétences** à mettre en œuvre et à développer dès à présent chez les collégiens, autant de savoirs fondamentaux à mobiliser pour assurer dans les meilleures conditions des **parcours de formation** cohérents. Pour ce faire, le **socle commun de connaissances, de compétences et de culture** (décret n°2015-372 du 31 mars 2015 paru au Journal officiel le 2 avril 2015) reste une priorité centrale donnée à la maîtrise des **savoirs fondamentaux** – toutes disciplines confondues. Le socle permet de décliner des compétences transversales et transférables, mais aussi des **compétences et des savoirs spécifiquement disciplinaires**.



3/6

Ce renouvellement des modalités de pensée et l'évolution des pratiques pédagogiques, rendue nécessaire par les transformations de la société, modifient du même coup l'organisation des enseignements dans les classes. La discipline des **arts plastiques** s'inscrit pleinement dans cette ambition dont le dessein est d'assurer un parcours de réussite à chaque élève.

**Diversification et différenciation pédagogiques** s'organisent autour des enseignements afin de permettre à chacun de développer ses potentiels dans des temporalités d'apprentissage mieux pris en compte. S'adapter à la diversité des besoins des publics scolaires devient plus que jamais nécessaire. En effet, une prise en charge adaptée, pédagogiquement et didactiquement outillée, dès le début de leur scolarité, contribue et favorise à leur réussite.

À cet égard, je vous rappelle qu'il existe des **ressources d'accompagnement** spécialement créées pour les professeurs d'arts plastiques, en ligne sur EDUSCOL. Ces ressources permettent, entre autres, d'aborder concrètement les thèmes suivants en cycle 4 :

- Enjeux et positionnement des arts plastiques dans la scolarité obligatoire
- Penser son enseignement dans une logique de cycle
- Concevoir et mettre en œuvre l'enseignement des arts plastiques au cycle 4
- L'évaluation en arts plastiques
- Approfondir ses connaissances pour enseigner

Pour aller plus loin :

<http://eduscol.education.fr/cid99284/ressources-d-accompagnement-arts-plastiques-c4.html>

Ces ressources existent également pour les cycles 2 et 3. On pourra s'y reporter sur EDUSCOL en suivant le lien :

<http://eduscol.education.fr/cid99287/ressources-d-accompagnement-enseignements-artistiques-aux-cycles-2-et-3.html#lien0>

Il n'est pas inutile de préciser que le **programme de chaque cycle** est organisé en trois parties complémentaires :

- Les principaux enjeux et objectifs de formation du cycle
- Les contributions des disciplines à l'acquisition des cinq domaines de formation des cycles
- Les niveaux de maîtrise attendus à la fin du cycle, les connaissances et les compétences à acquérir et à mobiliser

Les ajustements de la nouvelle organisation rendront plus fluide le parcours de l'élève tout au long de son cursus.

**L'évaluation** est l'un des fondements essentiels de la réforme. Elle vise à faire prendre la mesure, à rendre compte des marges de progression de chaque collégien dans une visée bienveillante, sans complaisance. La co-construction des savoirs et des savoir-faire va de pair avec une participation active des « évalués ». Aussi, j'invite les professeurs d'arts plastiques à s'engager dans des modalités d'évaluation qui permettent aux évalués de prendre une part de plus en plus importante et de plus en plus active dans les dispositifs d'évaluation.

Le **LSU** devrait permettre de rendre compte du parcours évaluatif de l'élève. Sa mise au point prendra probablement encore quelques semaines, mais la réalité de la pertinence de ce nouvel outil pédagogique est bien réelle.



4/6

Les **outils numériques** (logiciels pédagogiques dédiés) ouvrent des horizons à explorer qui permettent de gagner en efficacité et font gagner du temps. Les usages du numérique dans l'enseignement des arts plastiques doivent également être l'occasion d'apprendre de façon différente ; ils favorisent l'usage responsable et raisonné d'Internet et des réseaux sociaux. Le « Groupe Numérique » de l'académie de Besançon est légèrement renouvelée : MadameÉlise Gessier intègre le groupe numérique, en remplacement de Madame Sonia Barraux. Monsieur Serge Cayla et Monsieur Dominique Chappard restent inchangés. Le « Groupe Numérique » reste à votre disposition pour recueillir vos propositions, projets ou actions déjà mis en place dans votre (vos) classe (s), individuellement ou collectivement. Il est important, en effet, qu'en matière de numérique, la formation, l'appropriation et l'innovation puissent se retrouver, directement ou indirectement, dans les pratiques pédagogiques des professeurs d'arts plastiques. Il convient de rendre visibles les actions menées dans notre discipline au sein de l'académie, sans ostentation, mais avec la volonté de faire partager nos expériences dans ce domaine.

### **B/ Le Plan Académique de Formation – Informations partagées**

La formation continue est l'une des priorités de l'enseignement. Elle participe à l'évolution nécessaire des pratiques pédagogiques. Le Plan Académique de Formation offre des stages permettant de confronter, d'échanger et d'enrichir notre discipline. Le PAF « arts plastiques » a été revu en fonction des priorités nationales et académiques (usages du numérique en classe, évaluations des acquis des élèves, préparation aux concours, journées destinées aux professeurs de lycées, etc.). Les formations de formateurs, de même que les stages proposés, seront, à partir de 2017, orientées en fonction de l'esprit qui préside au CAFFA. Il a été également repensé en termes de valeurs ajoutées culturelles (conférences sur Paul Delaroche et Jean-Léon Gérôme).

Les inscriptions au PAF se font sur le site :

<http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/index.php>

Le site dédié aux arts plastiques de l'académie de Besançon est consultable et nous vous engageons vivement à l'enrichir de vos contributions. Pour ce faire, rien de plus simple. Il suffit de vous adresser à l'un des trois membres du « Groupe Numérique » (voir plu haut) :

<http://arts-plastiques.ac-besancon.fr>

Le site académique ne peut être dissocié du portail national de ressources en arts plastiques : <http://eduscol.education.fr/arts-plastiques>

### **C/ Les enseignements au lycée**

Les résultats aux différents baccalauréats d'arts plastiques de la session 2017 sont de nouveau très honorables. La qualité des cours dispensés en lycée, le niveau d'exigence allié à une évaluation *ad hoc* ont permis de mettre les candidats en situation de réussir dans d'excellentes conditions. Il faut ici, de nouveau, saluer le remarquable travail des professeurs de lycée, mais aussi celui des professeurs de collège ayant participé aux évaluations orales avec leurs collègues.



5/6

1/ Œuvres et thèmes de référence pour l'année 2017-2018 pour l'enseignement de spécialité, série L :

- **Collaboration et co-création entre artistes : duos, groupes, collectifs en arts plastiques du début des années [19]60 à nos jours.**
- Auguste Rodin (1840-1917).
- Le monde est leur atelier : Ai Weiwei, Gabriel Orozco, Pascale Marthine Tayou, trois artistes contemporains non occidentaux.

NB : Pour A. Rodin, j'invite les professeurs à consulter et à utiliser la synthèse multimédia en ligne (en libre accès), en plus du fascicule CANOPE :

<https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/rodin.html>

NB : Pour Collaboration et co-création entre artistes, j'invite les professeurs à consulter et à utiliser la synthèse multimédia en ligne (en libre accès) :

<https://www.reseau-canope.fr/outils-bacs/collaboration-et-co-creation-entre-artistes-duo-groupes-collectifs-en-arts-plastiques-du-debut-des-annees-1960-a-nos-jours>

2/ Œuvres et thèmes de référence pour l'année 2017-2018 pour l'option facultative toutes séries :

- **Sophie Taueber-Arp (1889-1943).**
- Paolo Caliari, dit Véronèse, fresques de la villa Barbaro à Maser (1560-1561).
- Bill Viola.

**N B** : *Il est fortement déconseillé de prévoir, d'organiser et de s'engager dans des sorties ou des séjours pédagogiques durant les périodes d'examen.*

*Je rappelle que les obligations de service relatives aux évaluations des différentes épreuves du baccalauréat sont prioritaires sur toutes autres activités.*

*En l'occurrence, la résolution d'un problème imprévu relève des seules compétences de l'IA-IPR de la discipline en relation avec la DEC.*

## **D/ PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations)**

Le protocole du PPCR se substitue à la traditionnelle campagne d'inspection des années précédentes. Mis en place progressivement à partir de 2017, il permet, entre autres, un avancement des échelons plus rapide, un rééquilibrage de la rémunération indiciaire et indemnitaire avec un effet favorable sur la retraite.

Le protocole prévoit des rendez-vous aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons et une inspection partagée entre le chef d'établissement et l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional. Comme précédemment avec les inspections, les PPCR doivent être compris comme des accompagnements pédagogiques tout au long de la vie professionnelle, en vue de modifications didactiques répondant aux enjeux évolutifs de la société.

## **E/ Remerciements**

Je tiens à remercier les professeurs investis dans les missions qui leur ont été confiées cette année : formateurs, chargés de missions ou de domaine, jurés d'examens et de concours (CAPES externe et CAFEP, agrégation, etc.), formateurs préparant aux concours...

Je remercie très sincèrement pour leur investissement Madame Sonia Barraux, au titre de webmestre, pour toute l'énergie et le travail engagé dans l'académie depuis de très nombreuses années, ainsi que Mesdames Rachel Verjus et Viviane Lalire au titre de chargées de mission auprès de l'inspection pédagogique régionale.



Je souhaite enfin la bienvenue aux lauréates du concours que nous accueillons dans l'académie – elles effectueront leur stage de titularisation accompagnées d'un-e professeur-e-tuteur-trice d'arts plastiques – et aux nouveaux-elles enseignants-es entrant pour la première fois dans notre territoire.

6/6

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée scolaire 2017, sous le signe de « l'école de la confiance ».

**Olivier DESHAYES**  
**Inspecteur d'Académie,**  
**Inspecteur Pédagogique Régional**  
**Arts plastiques**